

Le Conseil Souverain, le même jour, ordonnait que François Viennay-Pachot "jouirait des privilèges dont jouissaient les autres habitants de ce pays".

Le 7 janvier 1689, le marquis de Denonville et l'intendant Champigny concédaient à François Viennay-Pachot "la rivière Métis dans sa devanture sur le fleuve Saint-Laurent, jusqu'à une lieue de profondeur, et une lieue de terre de front sur le fleuve, moitié au-dessus et l'autre moitié au-dessous de la dite rivière (Métis), sur semblable profondeur d'une lieue pour y faire un établissement de pêche de morues, baleines, loups-marins et autres établissements."

La concession était faite à perpétuité à titre de fief, seigneurie et justice, avec droit de chasse et de traite avec les Sauvages dans toute son étendue. (1)

Il n'appert pas que le sieur Pachot se soit beaucoup occupé de son fief. Sa veuve remariée à François de La Forest le vendit, le 25 août 1703, à René Lepage, déjà propriétaire des seigneuries de la Baie du Ha! Ha!, de Rimouski, de Saint-Barnabé, de l'Anse aux Coques et de Lessard.

M. Viennay-Pachot décéda à Québec le 2 septembre 1698, et fut inhumé dans l'église paroissiale.

Il avait épousé en premières noces Jeanne Avamy qui mourut avant son départ pour la Nouvelle-France.

En secondes noces, à Beauport, le 17 décembre 1680, il épousait Charlotte-Françoise Juchereau de Saint-Denys, fille de Nicolas Juchereau de Saint-Denys, seigneur de Beauport, et de Marie-Thérèse Giffard.

C'est la fameuse comtesse de Saint-Laurent dont les procès avec M. François Berthelot durèrent plusieurs années. (2)

Madame veuve Viennay-Pachot se remaria, à Québec, le 11 novembre 1702, avec François de La Forest, capitaine dans les troupes du détachement de la marine.

Madame de La Forest, qui se fit appeler comtesse de Saint-Laurent

---

(1) Registre des Insinuations du Conseil Souverain, cahier 2.

(2) Sur ces procès on peut consulter une étude de Ignout dans La Presse-Edes 5 et 19 avril 1902.